

50920

NOTE

SUR LE PRIX DU BLÉ A BORDEAUX

XVI^e-XX^e SIÈCLES

PAR

J.-A. BRUTAIS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

ARCHIVISTE DE LA GIRONDE

Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*
7^e année, n^o 12, 1^{er} décembre 1904.



BORDEAUX.

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

9-11, rue Guiraude, 9-11

1904

50920

NOTE

SUR LE PRIX DU BLÉ A BORDEAUX

XVI^e-XX^e SIÈCLES

PAR

J.-A. BRUTAIS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

ARCHIVISTE DE LA GIRONDE

Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*
7^e année, n^o 12, 1^{er} décembre 1904.



BORDEAUX

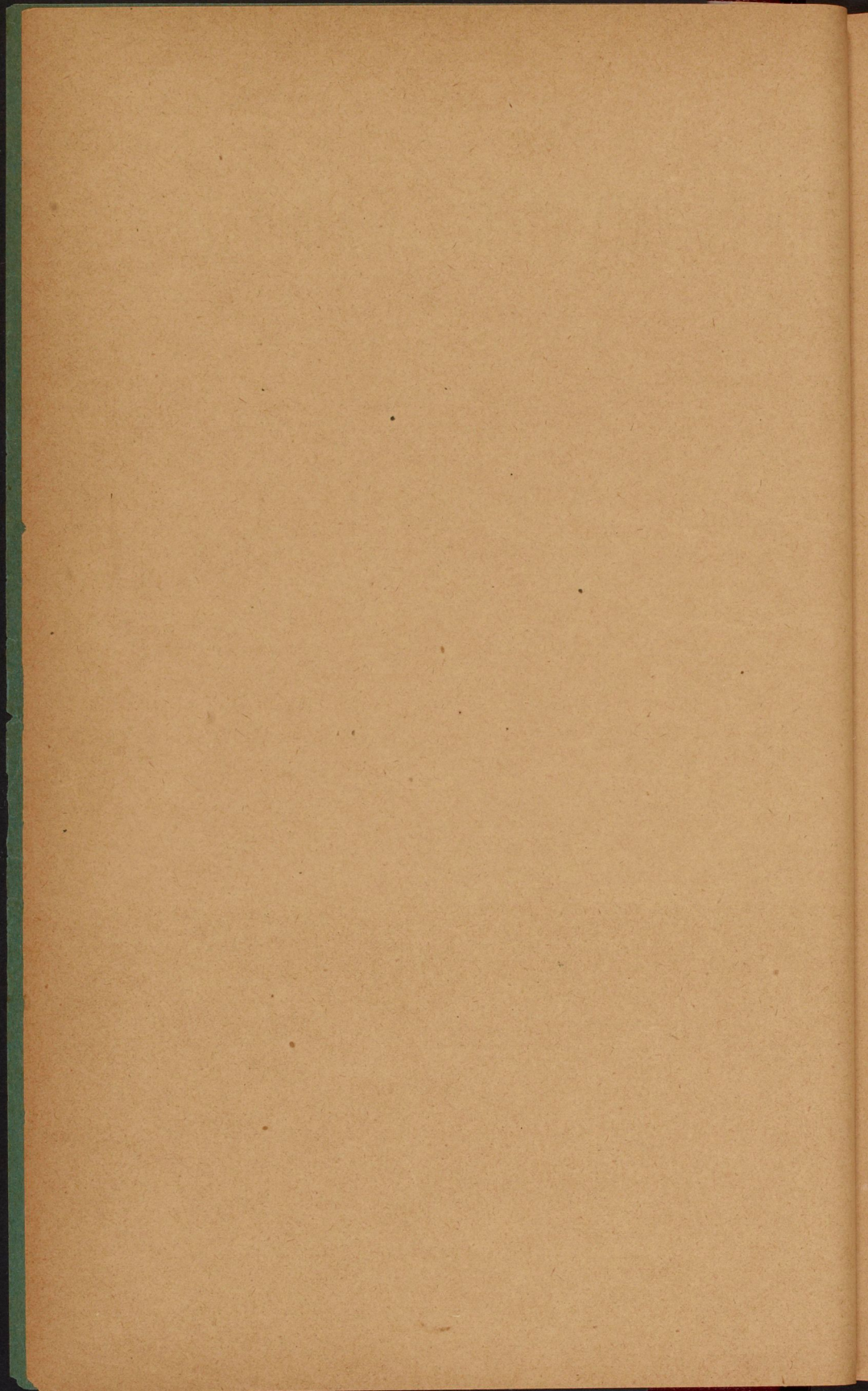
IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

9-11, rue Guiraude, 9-11

1904

DONS
N^o 2176

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM



NOTE

SUR LE PRIX DU BLÉ A BORDEAUX

XVI^e-XX^e SIÈCLES

En 1562, les religieux de Sainte-Croix de Bordeaux étaient en procès avec leur abbé, Ogier Hunault de Lanta. Pour employer une expression toute moderne, cet abbé de Sainte-Croix *cumulait* : les documents nous apprennent qu'il était, en même temps, abbé de Saint-Sauveur de Blaye et doyen de Saint-Seurin, où il est inhumé. Encore ces divers bénéfices ne lui suffisaient-ils pas, à ce qu'il paraît : les moines de Sainte-Croix l'accusaient de réduire au-delà de toute mesure le nombre des religieux et de laisser mourir d'inanition les quelques habitants de l'abbaye : « Il voudroit avoir des relligieux qui véquiscent de vent et ne prinsent rien de leurs pentions... Sans l'ayde de leurs biensfacteurs, parens et amis, ilz feusent pérís et mortz de fain, attandeu que leurdict abbé prent tout le revenu de ladicte abbaye sans leur païer leurs portions. »

Comme il s'agissait de liquider cet arriéré, les religieux demandèrent un certificat du cours des blés pendant les dernières années. Commandement fut fait en conséquence à Gaillard Gros, « commis par les mayre et jurats de la ville et cité de Bourdeaux à tenir registre des bledz qui se vendent sur le port de ceste ville ».

Gaillard Gros fit donc connaître, mois par mois, d'avril 1557 au 20 septembre 1562, le cours des blés à Bordeaux. Par malheur, son tableau n'est pas rigoureusement chronologique ; il énumère en bloc, pour chaque mois, les divers prix, dans l'ordre ascendant. Tel qu'il est, ce certificat suffit pour

dresser un tableau indiquant le cours maximum et le cours minimum de chaque mois.

Les registres de la Jurade m'ont fourni les éléments d'un tableau analogue pour les périodes 1657-1662 et 1757-1762. Les jurats, en effet, étaient tenus régulièrement au courant du prix des blés vendus sur le port, ce qui leur permettait de taxer le pain. Voici, à titre d'exemple, un extrait de la délibération du 12 juin 1658 :

« A esté rapporté par le visiteur des grains le blé fromant c'estre vandeu sur le quay du pont Sainct-Jean 4 l. 10 s., 4 l. 8 s., 4 l. 5 s., 4 l. 4 s., 4 l. 2 s.; mesture. 3 l. 6 s., 3 l. 2 s., 58 s.; seigle, 56 s.; avoyne, 40 s.

» A esté délibéré que les boulangers pèseront le pain au prix de 4 l. 10 s. »

On remarquera la forme de cette dernière phrase : jusque vers 1700, ce que les jurats bordelais fixèrent, ce n'est pas le prix, — il était invariable, — c'est le poids.

Ces pratiques semblent avoir été générales. Les municipalités établissaient un tarif permanent, indiquant, en regard des divers prix du blé, le poids que devait peser le pain. Il reste un très curieux placard qui renferme un règlement de ce genre fait pour Nîmes en 1339. J'en extrais ci-après quelques lignes :

« Pain mêlé de seigle. Pain de 2 deniers :

» Si le blé est à 2 sols : la pâte pèsera 109 onces ; le pain, 81 onces.

» Si le blé est à 2 sols 3 deniers : la pâte pèsera 97 onces ; le pain, 72 onces.

» Si le blé est à 2 sols 6 deniers : la pâte pèsera 87 onces ; le pain, 64 onces. » Etc.

Ce tarif permanent s'appelait, à Bordeaux, « la table ». En 1628, « MM. les Gens du Roy » représentèrent à la Ville « que le public se plaignoit de ce que le pain étoit fort petit » ; on leur répondit que « MM. les Jurats avoient donné le poids du pain conformément à la table » arrêtée par le Parlement et qui était inexacte. Il fut donc décidé de « réformer la table sur laquelle on donnoit le poids du pain aux boulangers », et on

confia à « quelques arithméticiens » la mission de rectifier les erreurs de calcul adoptées par Messieurs de la Cour¹. La chose en valait la peine : en 1630, le Parlement reconnaissait que le public « se trouvoit payer le pain sur le pied de 18 livres le boisseau, quoiqu'il n'en valût que sept² ».

Ces explications aident à comprendre l'ordonnance bordelaise de 1658 ci-dessus reproduite : les Jurats déterminent, d'après les indications à eux fournies, le cours officiel du froment, soit 4 livres 10 sous, et ils décident que le pain devra avoir le poids qui, dans le tarif permanent, répond à ce cours.

C'est le registre des mercuriales bi-mensuelles³ qui a livré les cours de 1857-1862.

Enfin, les cours moyens de 1899-1904 ont été recueillis par le Syndicat des grains et farines de Bordeaux. J'en dois la communication à l'obligeante amitié de M. Berdinel, membre de ce Syndicat.

*
* * *

Ce n'était pas tout de noter dans les documents anciens le prix du boisseau de blé en livres, sols et deniers. Il fallait encore traduire ces valeurs en chiffres plus facilement intelligibles, convertir les boisseaux en litres et les livres en francs et centimes.

D'abord les monnaies. La monnaie employée pour énoncer avant la Révolution les différents prix que j'ai mis en œuvre est la monnaie tournois. Il ne pouvait y avoir doute sur ce point que pour la période 1557-1562. Ce doute est levé par l'examen des fragments de registres de la Jurade échappés aux incendies de l'Hôtel-de-Ville : ces fragments donnent des prix concordants en sols t[ournois].

1. Il y aurait d'intéressantes études à faire sur les principes observés pour dresser ce tarif permanent, en d'autres termes pour fixer le prix du pain d'après le prix du blé, en assurant au boulanger un juste salaire. Depuis que le présent travail a été rédigé, M. Benzacar a étudié, dans la *Revue économique de Bordeaux*, les règles qui étaient suivies pour la taxe du pain au xviii^e siècle.

2. Je cite d'après l'*Inventaire* imprimé des registres de la Jurade.

3. Des deux cours indiqués pour chaque mois par les mercuriales de quinzaine, on a pris la moyenne, qui figure dans les tableaux ci-après.

Or, Natalis de Wailly, dans son précieux *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, a indiqué pour les diverses époques la « valeur moyenne de la monnaie tournois, déduite du cours légal de l'or combiné avec le cours légal de l'argent ». Cette valeur moyenne est la suivante : de 1557 au 30 août 1561, le sol : 0 fr. 203189; du 30 août 1561 à la fin de 1562, le sol : 0 fr. 189479 (j'ai supposé que cette dépréciation ne s'était fait sentir à Bordeaux qu'à partir de janvier 1562); de 1657 à 1662, le sol : 0 fr. 09016; de 1757 à 1762, le sol : 0 fr. 051196.

Il n'est pas inutile de préciser la signification de ces chiffres. Il est, en effet, deux façons au moins de considérer la valeur d'une monnaie; on peut en rechercher la valeur absolue et la valeur relative. Déterminer la valeur absolue d'une monnaie, c'est calculer ce que vaut légalement en francs et centimes, dans notre système monétaire actuel, le poids de métal précieux contenu dans cette monnaie. Pour connaître la valeur relative, il faut combiner la valeur absolue avec un coefficient représentatif du pouvoir d'achat qu'avaient les métaux monnayés à l'époque dont il s'agit, leur pouvoir d'achat actuel étant pris pour unité.

Deux raisons ont fait écarter la valeur relative. La première est que l'une des principales dépenses de la famille d'autrefois était le blé; le blé est donc l'un des éléments essentiels d'appréciation de la valeur relative. Vers la fin de l'ancien régime, les moines de Sainte-Croix s'aperçurent que la double diminution de la valeur absolue des monnaies et de leur valeur relative entraînait une dégression inquiétante des rentes en numéraire; dans quelques baux de location perpétuelle ils insérèrent une clause aux termes de laquelle le chiffre du loyer devait être révisé tous les vingt ans, en prenant pour base les rapports du marc d'argent et du boisseau de froment. Ainsi, dans un bail « à titre de loccatairie perpétuelle », en date du 10 juin 1784, le prix du loyer est de 561 livres 6 sols : « Afin que ledit chapitre ou ledit preneur n'éprouvent par la suite des temps aucune lésion à cause des changements qui pourroient survenir dans les monnoyes courantes, il est convenu que tous les vingt ans on rétablira de nouveau la susdite rente sur le prix du bled,

pris aux fourreaux de la présente ville; si le prix du boisseau du bled froment, première qualité, du poids de cent vingt livres, poids de marc¹, vaut plus ou moins de douze livres tournoises², le marc d'argent évalué quarante-huit livres tournoises, ladite rente de cinq cent soixante-une livre six sols augmentera ou diminuera en raison du plus ou moins de valeur du boisseau dudit bled. »

Concluons que la valeur du blé est sinon l'étalon, du moins l'un des éléments capitaux de la valeur relative de la monnaie, et qu'il serait irrationnel, pour nous qui cherchons le prix du blé, de faire entrer ce prix dans le calcul de la valeur des monnaies.

La seconde raison qui s'oppose à ce qu'on fasse entrer en ligne de compte la valeur relative des monnaies, c'est que cette valeur ne peut pas être connue. L'entreprise est chimérique de vouloir établir une proportion mathématique entre deux termes aussi dissemblables, comparer les nécessités de notre existence moderne et les besoins de la vie de jadis, rapprocher du budget d'un Bordelais aisé de 1560 le budget d'un Bordelais aisé de 1904, avec ses chapitres: théâtre, cigares, cercle, automobile, etc.

Il est donc entendu que, dans les chiffres suivants, on a retenu la seule valeur absolue des monnaies, en d'autres termes la quantité de métal précieux y renfermée, à l'exclusion de la valeur relative, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de ce métal³.

Reste à déterminer la contenance du boisseau bordelais. Il est plusieurs moyens d'y parvenir. On admettait couramment que le boisseau de Bordeaux équivalait à six boisseaux de Paris. Cela soulève plusieurs observations: en premier lieu, nous savons par les textes que la mesure dénommée dans les documents de la région *boisseau de Paris* n'était pas le boisseau de

1. Cela équivaut à 58 k. 74, soit 72 k. 97 l'hectolitre.

2. C'est, d'après le prix actuel de l'argent monnayé, 16 fr. 87.

3. Voici néanmoins, à titre d'indication et avec toutes sortes de réserves, le coefficient du pouvoir de l'argent aux époques dont je m'occupe, tel qu'il a été fixé par M. d'Avenel dans son volumineux et récent travail sur les prix:

1551-1575	3 00
1651-1675	2 00
1751-1775	2 33

Paris proprement dit, dont les douze font un setier, évalué par l'*Annuaire du Bureau des longitudes* à 1 hectolitre 56; ce que les Bordelais appelaient *boisseau de Paris* était le boisseau d'étape, dont la capacité était de 12 litres 6953. En second lieu et surtout, il n'existait pas de rapports simples entre les mesures des diverses provinces: de toute évidence, cette proportion de 6 à 1 — que Brémontier a corrigée en 6, 2 à 1 — n'est qu'une approximation plus ou moins vague et dont nous ne saurions nous contenter.

D'autres textes font connaître le poids du boisseau bordelais de froment. Les chiffres ne sont pas concordants: 114 livres (de 489 gr. 51), 120 livres, 120 à 126 livres. On sait, en outre, que le poids spécifique du froment est très variable, suivant la qualité du grain et suivant la façon dont on s'y prend pour remplir la mesure. Ce second procédé est encore sujet à erreur.

En l'an VII, la Commission départementale des poids et mesures, opérant sur une mesure ancienne, évalua la contenance du boisseau à 78 litres 808. Par malheur, la Révolution avait brisé les étalons et même en grande quantité les mesures étalonnées, à cause des fleurs-de-lys dont elles étaient marquées: la mesure dont la Commission disposait n'était pas conforme à l'étalon officiel. Cet étalon nous est très exactement connu, grâce à la description qu'un mathématicien consciencieux, Larroque, en a donnée dans le *Journal de Guienne* de 1790, p. 979.

C'était un vase de bronze fondu, ayant la forme d'un tronc de cône; il mesurait de diamètre: au fond, 20 pouces 4 lignes (0^m 55042); à l'ouverture, 15 pouces 6 lignes (0^m 41958); et de hauteur, 16 pouces (0^m 43312). Ces diverses dimensions correspondent à une capacité de 80 litres 4978, soit, en chiffres ronds, 80 litres 50¹.

La contenance du boisseau n'avait-elle pas varié depuis le xvi^e siècle? Les documents ne signalent, à ma connaissance,

1. Larroque ajoute que la capacité est de 4058 pouces cubes $\frac{11}{31}$. En réalité, la fraction devrait être un peu plus élevée; mais la différence est négligeable. J'ai emprunté les chiffres de conversion de pouces et de lignes en centimètres et millimètres à l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

aucune modification; mais il reste possible que la capacité du boisseau bordelais ait subi pendant cette longue période une série de changements. De fait, je suis porté à croire, sans pouvoir l'assurer, qu'elle a été en augmentant depuis le moyen âge. Cet accroissement, d'ailleurs incertain, n'a pas dû être considérable, et il n'en est pas fait état pour les calculs qui suivent.

*
*
*

Tels sont les éléments des calculs dont les résultats sont exposés ci-après. Quant aux résultats eux-mêmes, pas n'est besoin de les commenter longuement: chaque lecteur tirera ses conclusions du tableau des cours et du graphique où ce tableau est résumé.

On sera sûrement frappé des sauts brusques décrits par la courbe du taux maximum pendant la période 1557-1562. Ces prix élevés dénotent des disettes, qui sont connues par ailleurs: l'inventaire des archives municipales rédigé au XVIII^e siècle signale, en effet, en juin 1557 et septembre 1562, deux arrêts du Parlement, le premier enjoignant aux habitants du ressort de porter à Bordeaux les grains qu'ils possèdent en sus de leur provision, le second relatif à une députation de quelques conseillers chargés de parcourir la province afin de procurer du blé à la Ville. Les cours de 105 sous le boisseau (26 fr. 50 l'hectolitre), en juin 1557, et de 113 sous (26 fr. 60 l'hectolitre), en août 1562, sont donc exceptionnels. Il faut ajouter cependant qu'une trentaine d'années après, à l'occasion d'un procès en paiement d'arrérages de rentes, une attestation indique ainsi qu'il suit ce que le blé « a plus communément valu, année par année » :

1585...	89	sous	9	deniers	le boisseau, soit	17 fr. 54	l'hectolitre ¹
1586...	111	»	6	»	»	21 » 79	»
1587...	140	»	—	»	»	27 » 36	»
1588...	95	»	7	»	»	18 » 68	»
1589...	83	»	9	»	»	16 » 36	»
1590...	100	»	—	»	»	19 » 54	»
1591...	91	»	—	»	»	17 » 78	»

1. Natalis de Wailly fixe à 0 fr. 1573 la valeur du sou tournois pendant cette période.

On devine d'où viennent ces écarts excessifs entre les cours : la cause en est dans la difficulté des transports. La récolte était-elle abondante, on ne pouvait pas en expédier l'excédent et les blés se vendaient à vil prix ; inversement, si la récolte était insuffisante, on ne pouvait pas s'approvisionner. Encore notre ville, desservie par des routes, des rivières et la mer, était-elle dans une situation exceptionnellement favorable. Les cours devaient être plus inégaux de beaucoup dans la presque totalité des pays de l'ancienne France.

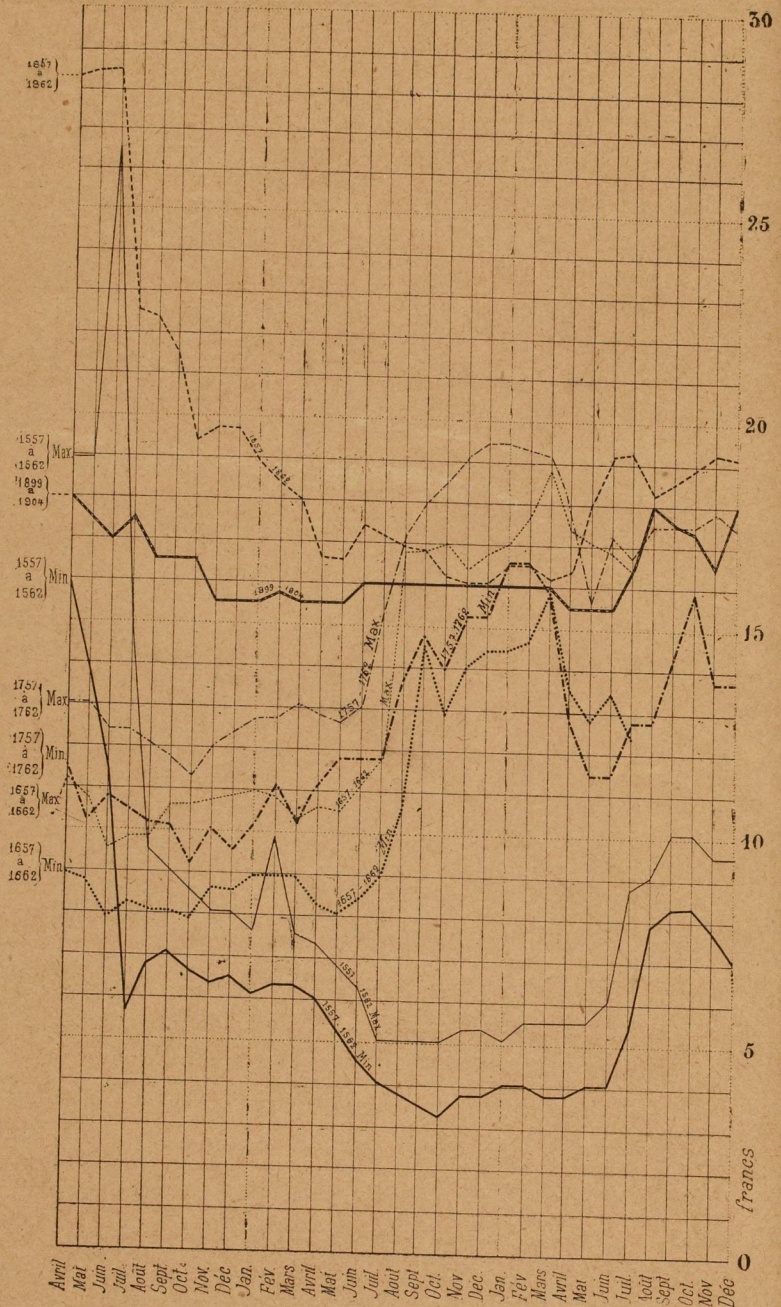
Aujourd'hui, à Bordeaux comme ailleurs, les disettes sont inconnues ; la courbe afférente à la période 1899-1904 est celle qui se rapproche le plus de l'horizontale, celle qui représente les cours les plus stables.

C'est l'un des bienfaits dont nous sommes redevables au perfectionnement des moyens de transport et à l'activité des échanges commerciaux.

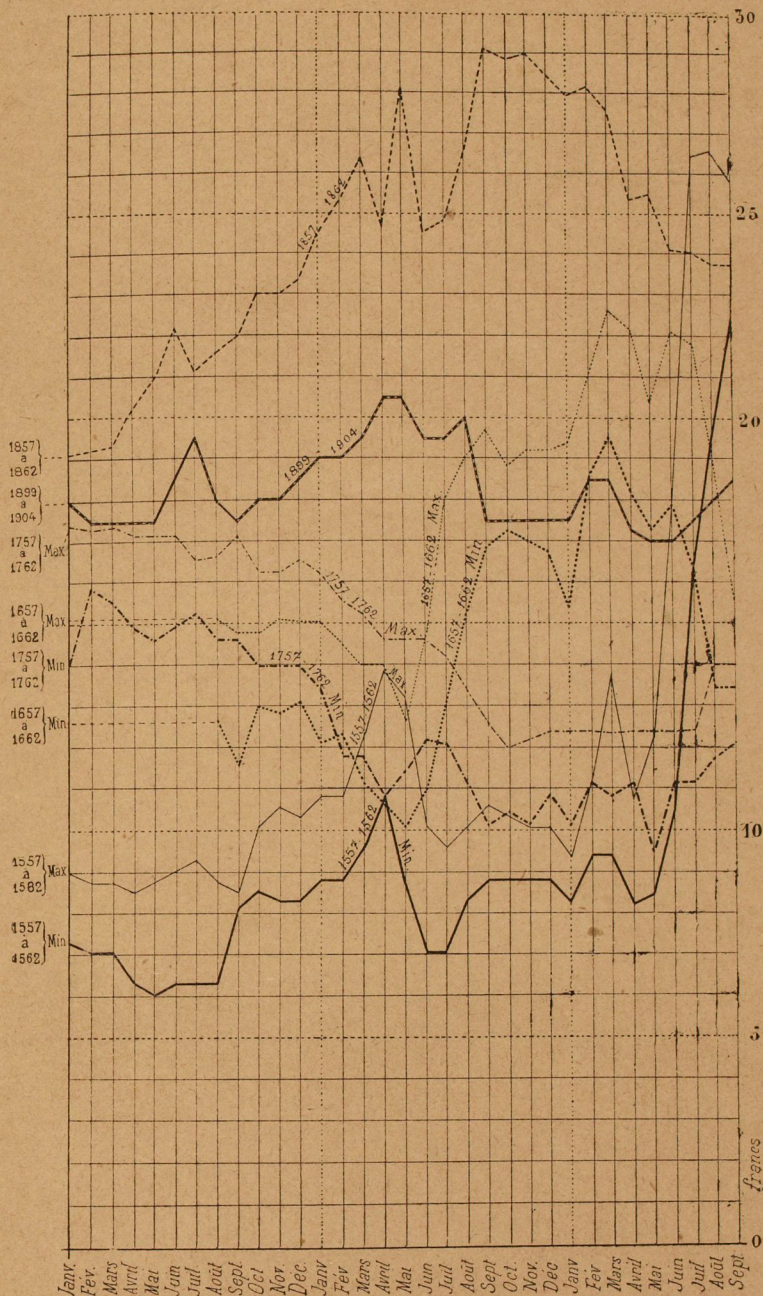
Pour être complet le tableau qui suit aurait dû énoncer la contenance du boisseau et, pour les diverses époques, la valeur du sou tournois. Je rappelle ici que le boisseau bordelais répondait à 80 litres 50 et que le sou tournois valait : en 1557-1561, o fr. 203189; en 1562, o fr. 189479; en 1657-1662 o fr. 09016; en 1757-1762, o fr. 051196.

	1557-1559		1657-1659		1757-1759		1857-1859		1899-1901	
	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.
Avril.	63 à 75 s.	15,90 à 18,93	80 à 100 s.	8,96 à 11,20	180 à 205 s.	11,45 à 13,64	2830	18,00		
Mai.	55 à 75	13,88 à 18,93	78 à 96	8,75 à 10,75	160 à 205	10,18 à 13,64	28,43	17,50		
Jun.	45 à 105	11,36 à 20,50	70 à 85	7,84 à 9,52	170 à 195	10,81 à 12,40	28,48	17,00		
Juillet.	22 à 58	5,55 à 14,64	74 à 88	8,29 à 9,86	165 à 195	10,49 à 12,40	22,54	17,50		
Août.	27 à 38	6,81 à 9,59	72 à 88	8,06 à 9,86	160 à 190	10,18 à 12,08	22,35	16,50		
Septembre.	28 à 36	7,07 à 9,09	72 à 95	8,06 à 10,64	158 à 185	10,05 à 11,77	21,35	16,50		
Octobre.	26 à 34	6,56 à 8,38	70 à 95	7,84 à 10,64	145 à 178	9,22 à 11,32	19,33	16,30		
Novembre.	25 à 32	6,31 à 8,08	77 à 96	8,62 à 10,75	158 à 190	10,05 à 12,08	19,71	15,50		
Décembre.	26 à 32	6,56 à 8,08	76 à 97	8,51 à 10,86	150 à 195	9,54 à 12,40	19,66	15,50		
Janvier.	24 à 30	6,06 à 7,57	80 à 98	8,96 à 10,98	160 à 200	10,18 à 12,72	18,83	15,50		
Février.	25 à 39	6,31 à 9,84	80 à 97	8,96 à 10,86	175 à 200	11,13 à 12,72	18,29	15,75		
Mars.	25 à 30	6,31 à 7,57	80 à 92	8,96 à 10,30	160 à 205	10,18 à 13,64	17,93	15,50		
Avril.	24 à 29	6,06 à 7,32	74 à 95	8,29 à 10,64	175 à 202	11,13 à 12,85	16,66	15,50		
Mai.	21 à 27	5,30 à 6,81	72 à 93	8,06 à 10,42	185 à 200	11,77 à 12,72	16,56	15,30		
Jun.	18 à 25	4,54 à 6,31	75 à 99	8,40 à 11,09	185 à 205	11,77 à 13,04	17,41	16,00		
Juillet.	16 à 20	4,04 à 5,05	80 à 105	8,96 à 11,76	185 à 240	11,77 à 15,26	17,12	16,00		
Août.	15 à 20	3,79 à 5,05	94 à 150	10,53 à 16,80	215 à 270	13,67 à 17,17	16,87	16,00		
Septembre.	14 à 20	3,53 à 5,05	130 à 150	14,56 à 16,80	232 à 282	14,70 à 17,94	16,83	16,00		
Octobre.	13 à 20	3,28 à 5,05	115 à 152	12,88 à 17,02	220 à 290	13,99 à 18,44	16,16	16,00		
Novembre.	15 à 21	3,79 à 5,30	125 à 146	14,00 à 16,35	240 à 300	15,26 à 19,08	16,00	16,00		
Décembre.	15 à 21	3,79 à 5,30	128 à 150	14,34 à 16,80	240 à 305	15,26 à 19,40	16,06	16,00		
Janvier.	16 à 22	4,04 à 5,05	128 à 152	14,34 à 17,02	260 à 305	16,54 à 19,40	16,50	16,00		
Février.	16 à 22	4,04 à 5,55	130 à 158	14,59 à 17,70	260 à 303	16,54 à 19,27	16,47	16,00		
Mars.	15 à 22	3,79 à 5,55	142 à 168	15,09 à 18,82	250 à 300	15,90 à 19,08	16,15	16,00		
Avril.	15 à 22	3,79 à 5,55	120 à 155	13,44 à 17,36	200 à 280	12,72 à 17,81	16,37	15,00		
Mai.	16 à 22	3,79 à 5,55	114 à 152	12,77 à 17,02	186 à 245	11,45 à 15,58	18,16	15,50		
Jun.	16 à 24	4,04 à 6,06	120 à 150	13,74 à 16,80	180 à 270	11,45 à 17,17	19,11	15,50		
Juillet.	21 à 35	5,30 à 8,81	110 à 146	12,32 à 16,35	200 à 262	12,72 à 16,66	19,21	16,50		
Août.	31 à 36	7,82 à 9,09	»	»	200 à 275	12,72 à 17,49	18,22	18,00		
Septembre.	33 à 40	8,33 à 10,10	»	»	227 à 275	14,44 à 17,49	18,58	17,50		
Octobre.	33 à 40	8,33 à 10,10	»	»	250 à 275	15,90 à 17,49	18,81	17,25		
Novembre.	31 à 38	7,82 à 9,59	»	»	215 à 280	13,67 à 17,81	19,26	16,50		
Décembre.	28 à 38	7,07 à 9,59	»	»	215 à 273	13,67 à 17,36	19,17	18,00		

	1560-1562		1660-1662		1760-1762		1860 à 1862		1902 à 1904	
	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR du boisseau en sous tournois	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.	VALEUR de l'hectolitre en fr. et cent.
Janvier.	20 à 36 s.	7,32 à 9,09	»	»	220 à 273 s.	13,99 à 17,36	19,07	18,00		
Février.	28 à 35	7,07 à 8,81	»	»	250 à 272	15,90 à 17,30	19,07	17,50		
Mars.	28 à 35	7,07 à 8,81	»	»	245 à 273	15,58 à 17,36	19,31	17,50		
Avril.	25 à 34	6,31 à 8,58	»	»	235 à 270	14,05 à 17,17	20,16	17,50		
Mai.	24 à 35	6,06 à 8,81	»	»	230 à 270	14,63 à 17,17	20,86	17,50		
Juin.	25 à 36	6,31 à 9,09	»	»	230 à 270	14,95 à 17,17	22,20	18,50		
Juillet.	25 à 37	6,31 à 9,34	»	»	235 à 270	15,26 à 16,54	21,10	19,50		
Août.	25 à 35	6,31 à 8,81	114 à 136 s.	»	240 à 260	14,63 à 16,66	21,59	18,00		
Septembre.	32 à 38	8,08 à 9,59	104 à 132	12,77 à 15,13	230 à 270	14,63 à 17,17	21,06	17,50		
Octobre.	34 à 40	8,58 à 10,10	116 à 132	11,65 à 14,78	220 à 255	13,99 à 16,22	23,05	18,00		
Novembre.	33 à 42	8,33 à 10,60	115 à 135	12,88 à 15,12	220 à 255	13,99 à 16,22	22,98	18,00		
Decembre.	33 à 41	8,33 à 10,35	117 à 134	13,10 à 15,01	220 à 260	13,99 à 16,54	23,33	18,50		
Janvier.	35 à 43	8,81 à 10,85	108 à 134	12,10 à 15,01	210 à 256	13,36 à 16,28	24,52	19,00		
Février.	35 à 43	8,81 à 10,85	110 à 130	12,32 à 14,56	185 à 245	11,77 à 15,58	25,34	19,00		
Mars.	38 à 48	9,59 à 12,11	100 à 125	11,30 à 14,00	185 à 240	11,77 à 15,26	26,34	19,50		
Avril.	43 à 55	10,85 à 13,88	96 à 125	10,75 à 14,00	170 à 230	10,81 à 14,63	24,72	20,50		
Mai.	35 à 52	8,81 à 13,12	90 à 113	10,08 à 12,66	180 à 230	11,45 à 14,63	28,07	20,50		
Juin.	28 à 40	7,07 à 10,10	98 à 131	10,08 à 14,67	192 à 230	12,21 à 14,31	24,58	19,50		
Juillet.	28 à 38	7,07 à 9,59	116 à 160	12,99 à 17,92	190 à 225	12,08 à 14,31	24,82	19,50		
Septembre.	33 à 40	8,33 à 10,10	136 à 170	15,23 à 19,04	176 à 212	11,19 à 13,48	26,47	20,00		
Octobre.	35 à 42	8,81 à 10,60	150 à 176	16,50 à 19,71	160 à 200	10,18 à 12,72	29,08	17,50		
Novembre.	35 à 41	8,81 à 10,35	154 à 168	17,25 à 18,82	165 à 190	10,49 à 12,08	28,84	17,50		
Decembre.	35 à 40	8,81 à 10,10	152 à 172	17,02 à 19,26	160 à 192	10,18 à 12,21	28,97	17,50		
Janvier.	35 à 40	8,81 à 10,10	150 à 172	16,80 à 19,26	170 à 195	10,81 à 12,40	28,47	17,50		
Février.	40 à 48	8,24 à 9,42	140 à 173	15,08 à 19,38	160 à 195	10,18 à 12,40	27,95	18,50		
Mars.	40 à 58	9,42 à 13,65	165 à 188	18,48 à 21,06	175 à 195	11,13 à 12,40	28,14	18,50		
Avril.	35 à 46	8,24 à 10,83	174 à 202	19,49 à 22,62	170 à 194	10,81 à 12,34	27,58	17,25		
Mai.	36 à 52	8,47 à 12,24	162 à 198	18,14 à 22,18	175 à 195	11,13 à 12,40	25,33	17,00		
Juin.	44 à 76	10,36 à 17,80	160 à 195	17,36 à 20,38	150 à 195	9,54 à 12,40	25,55	17,00		
Juillet.	70 à 112 6d	16,48 à 26,48	145 à 197	17,92 à 22,06	175 à 195	11,13 à 12,40	24,13	17,00		
Octobre.	82 6d à 113	19,42 à 26,06	120 à 170	16,24 à 21,84	175 à 196	11,13 à 12,47	24,68	18,00		
Septembre.	95 à 110	22,36 à 25,89	120 à 140	13,44 à 19,04	185 à 220	11,77 à 13,99	23,78	18,50		



Graphique indiquant le cours, en francs et centimes, de l'hectolitre de blé en 1557-1559, 1657-1659, 1757-1759, 1857-1859 et 1899-1901.



Graphique indiquant le cours, en francs et centimes, de l'hectolitre de blé en 1560-1562, 1660-1662, 1760-1762, 1860-1862, 1902-1904.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraud, 9-11.
